



Centre d'études
économiques
et sociales du
Groupe ALPHA

Les informations sociales dans les rapports annuels

Troisième année d'application de la loi NRE

Premiers éléments à partir des sociétés cotées au CAC 40

Marseille - Septembre 2005

Présentation générale (1/2)

○ L'article 116 de la loi NRE (n°2001-420 du 15 mai 2001) :

- Obligation pour les sociétés françaises et cotées en France de publier dans leur rapport annuel des données « *sur la manière dont elles prennent en comptes les conséquences sociales et environnementales de leur activité* » ;
- Le décret n°2002-221 du 20 février 2002 précise la nature des données à renseigner ;
- Environ 700 sociétés sont concernées ;

○ L'objet de l'étude

- De façon régulière, depuis trois ans, une analyse de la manière dont est appliquée cette obligation ;
- Uniquement la partie sociale et sociétale des obligations ;
- Une base d'analyse de 80 entreprises dont celles du CAC 40 pour le présent document.

Présentation générale (2/2)

○ Méthode d'analyse

- Une décomposition du décret en 22 critères ;

- Une analyse suivant deux dimensions :

 - ✓ « La lettre » : pourcentage de critères renseignés ;

 - ✓ « L'esprit » : qualité de l'information en fonction des périmètres retenus (holding, France, Monde) pondérés par les effectifs couverts.

○ Une adaptation de notre méthodologie en 2005

- Une plus grande « sévérité » dans notre notation :

 - ✓ Qui s'explique par le temps laissé aux entreprises pour s'organiser dans leur système de remontée des informations sociales ;

 - ✓ Une prise en compte de la plus ou moins grande facilité d'accès aux informations sociales (rassemblées ou éparpillées).

- En revanche, une prise en compte d'éléments ou d'indicateurs sociaux non prévus dans le décret (baromètres sociaux, politique de santé et prévoyance, etc.).

Rappel des études précédentes 2003 et 2004

○ Principales conclusions en 2003

- Un constat d'ensemble assez décevant :
 - ✓ Une qualité des informations relativement faible ;
 - ✓ Une conformité au décret également peu satisfaisante ;
- Mais dans l'ensemble, une prise en compte plus importante des informations sociales dans les rapports annuels ;
- Avec un niveau tout de même supérieur pour les entreprises du CAC 40.

○ Principales conclusions en 2004

- Dans l'ensemble, une nette amélioration du reporting social :
 - ✓ Une qualité du reporting en nette amélioration (+ 42 % d'évolution) ;
 - ✓ Une relative amélioration de la conformité au décret.
- Une amélioration portée par un nombre important d'entreprises (2 sur 3) ;
- Mais de façon très hétérogène, avec quelques progressions spectaculaires (Vinci, etc.).

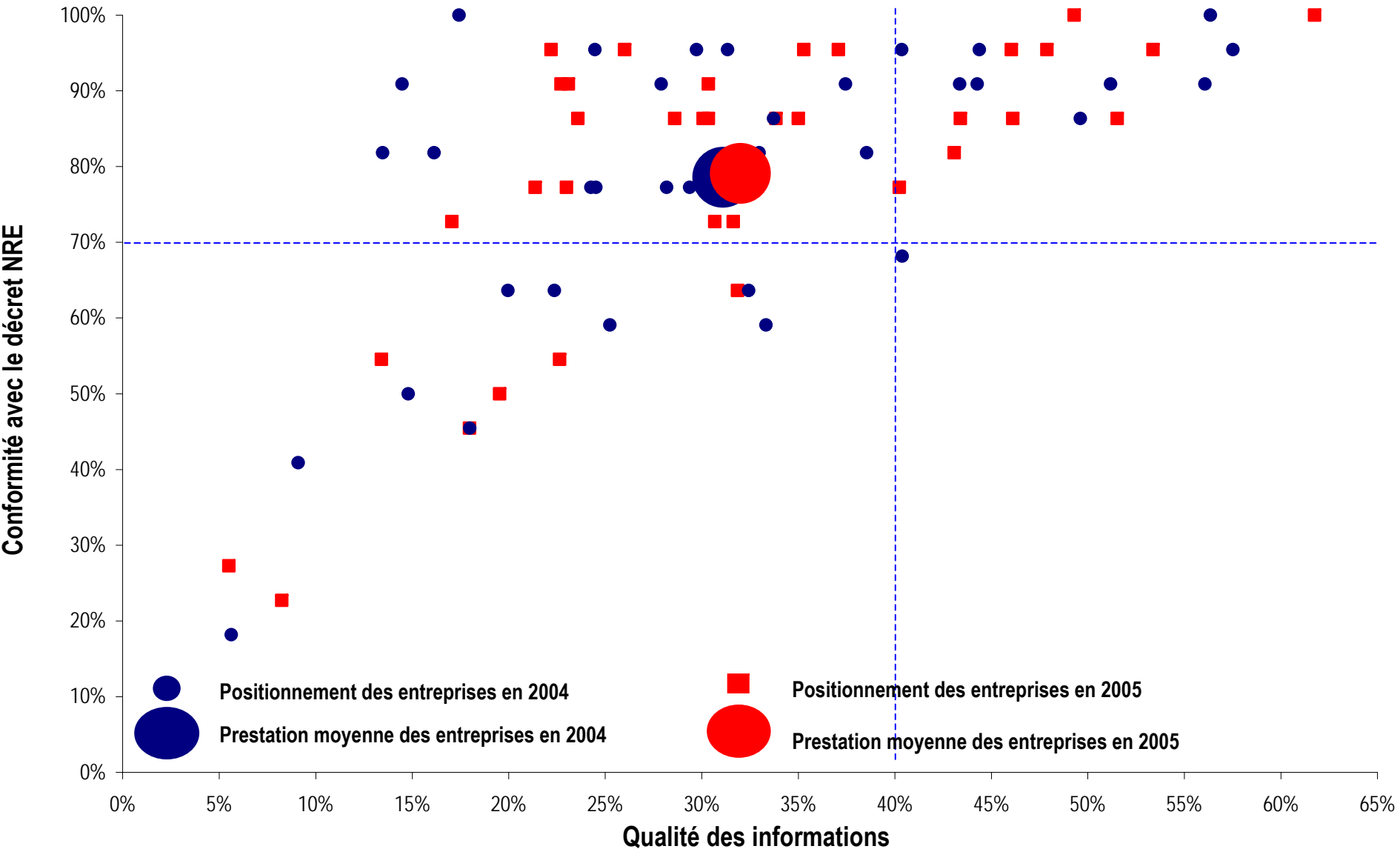
Le reporting social public : un objet complexe

- **Le reporting social : un arbitrage entre information et communication**
 - Information : richesse des bases de données sociales internes dans certains groupes ; ces informations sont parfois utilisées dans le cadre de la pratique du dialogue social ou comme instrument de gestion ;
 - Communication : sélection obligatoire dans les rapports publics.
- **Trois approches du reporting social dans l'entreprise :**
 - ✓ Comme instrument de gestion des ressources humaines ou de risques ;
 - ✓ Comme instrument de dialogue social (données publiées en interne) ;
 - ✓ Comme instrument d'information publique (données publiées en externe).
- **Notre étude ne porte que sur la qualité du reporting social public**
 - Ce que nous étudions ici est donc la manière dont les entreprises rendent compte publiquement de leur politique sociale ;
 - Nous ne portons pas de jugement sur la politique sociale elle-même.

L'étude actuelle :

- A partir des rapports annuel de l'exercice 2004 ;
- A méthodologie à peu près constante permettant d'apprécier l'évolution des pratiques de reporting social ;
- En deux temps :
 - Juillet 2005 : une analyse des sociétés du CAC 40 à l'exception de quatre d'entre elles non assujetties à la loi NRE :
 - ✓ Arcelor Siège au Luxembourg
 - ✓ Dexia Siège en Belgique
 - ✓ EADS Siège au Pays-bas
 - ✓ ST Microelectronics Siège au Pays-bas
 - En plus de :
 - ✓ Pernod Ricard dont le rapport est non disponible en juillet 2005
- Septembre 2005 : une analyse à partir des rapports annuels d'autres entreprises cotées au SBF 120

2005, entre consolidation et stagnation (1/2)

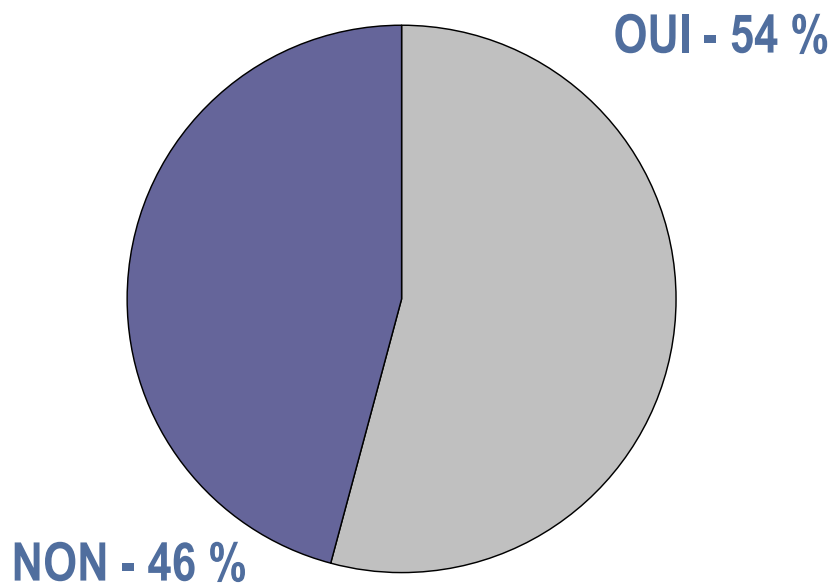


2005, entre consolidation et stagnation (2/2)

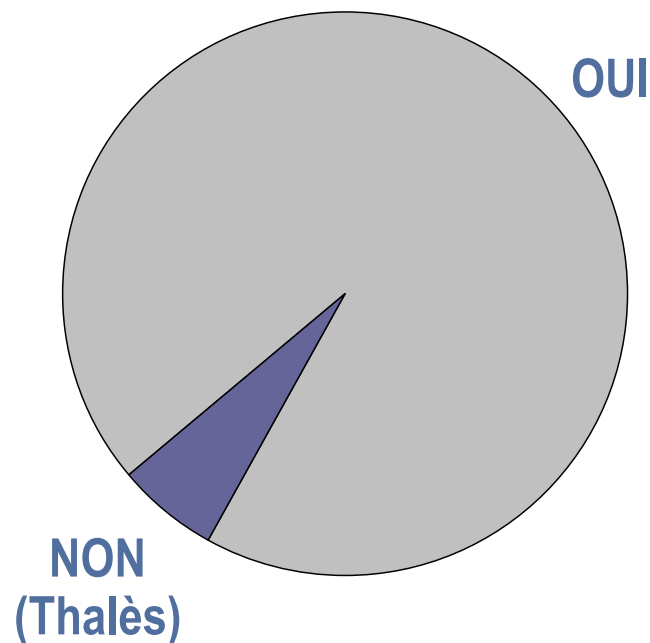
- **Une qualité moyenne autour de 30 %**
 - L'année dernière, nous relevions une nette amélioration de la qualité des rapports ;
 - Cette année, nous assistons plutôt à un tassement des efforts en matière d'informations sociales publiées.
- **Une conformité moyenne au décret autour de 80 %**
 - Prestation similaire à l'année précédente ;
 - Les thématiques sociales restent tout de même inégalement investies.
- **Mais davantage d'efforts constatés :**
 - Dans les processus de remontée des informations sociales ;
 - Dans les procédures de contrôle des informations publiées ;
 - Dans la formalisation d'objectifs « développement durable ».

Une meilleure lisibilité des informations sociales

Publication d'un rapport spécifique DD ou RSE ?

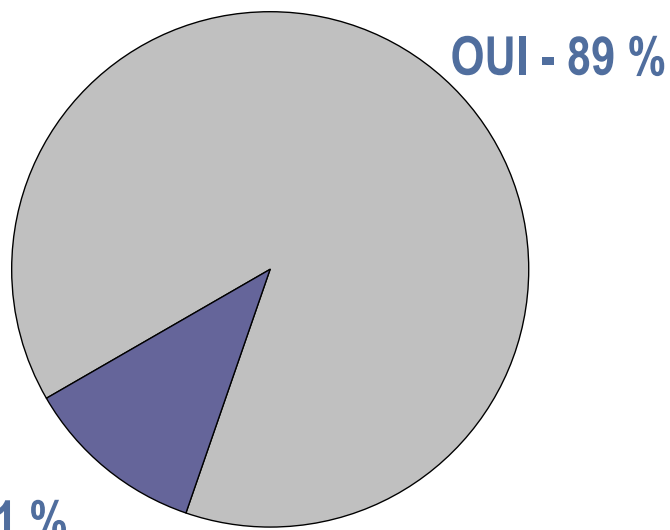


Partie spéciale du rapport annuel consacrée aux questions sociales ?

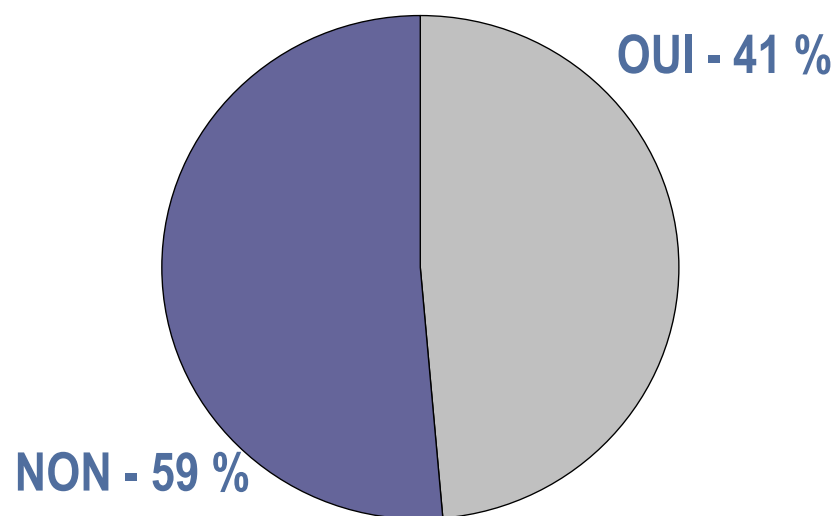


Des méthodologies plus clairement présentées

Indication du périmètre exact des informations sociales ?



Présentation de la méthodologie ?



Un plus grand nombre d'entreprises présentent leur méthodologie de reporting social. En revanche, l'absence d'éléments sur le sujet reste encore trop fréquent (définition d'indicateurs, système de consolidation, etc.)

Évolution par entreprise : celles qui avancent, celles qui reculent... (1/2)

EVOLUTION 2004/2005

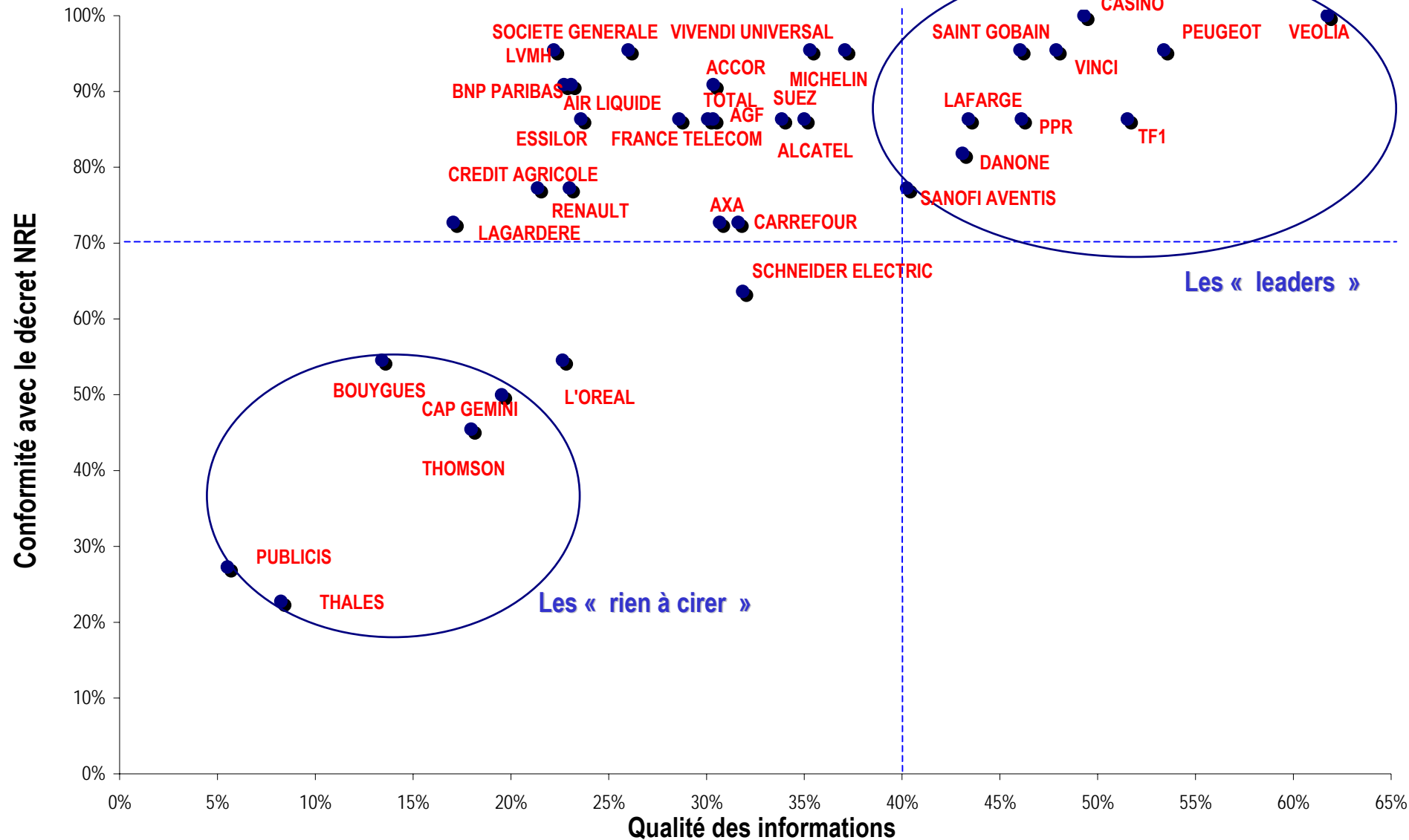
Amélioration	Air Liquide Accor Lagardère Essilor	Michelin PPR Schneider Electric	Danone
	Bouygues Publicis Thomson	AGF Alcatel Crédit Agricole L'Oréal Renault Total	Carrefour Casino Lafarge Peugeot Saint-Gobain Sanofi Aventis Suez TF1 Véolia Vinci
	Cap Gemini Thalès	BNP Paribas France Télécom LVMH Société Générale	Axa Vivendi Universal
	Insuffisante	Acceptable	Bonne

POINT DE DEPART QUALITE 2004

Évolution par entreprise : celles qui avancent, celles qui reculent... (2/2)

- **8 entreprises sur 35 améliorent leur reporting social (23 %)**
 - Cette évolution tient en partie à leur niveau de départ relativement médiocre ;
 - Mais également à un changement de politique en la matière ;
- **8 entreprises voient leur reporting se dégrader (23 %)**
 - La qualité des informations est relativement en baisse dans les entreprises du secteur bancaire ;
 - Certaines comme Cap Gemini ou Thalès fournissent très peu d'informations sociales cette année ;
- **19 entreprises restent à un même niveau de qualité (54 %)**
 - Peu d'évolution pour les entreprises déjà bien placées l'année dernière ;
 - Pour d'autres, comme Bouygues, les informations sociales continuent à être d'un niveau particulièrement bas.

Positionnement des entreprises en 2005



Toujours deux pôles :

○ Les leaders (28 %)

- Des moyens de consolidation des informations sociales importants ;
- Des parties sociales relativement bien « fournies » en indicateurs sociaux ;
- Une pertinence et une bonne qualité des informations sociales ;
- Une taux de conformité au décret de plus de 80 %.

○ Les « rien à cirer » (15 %)

- Peu d'efforts entrepris en matière d'informations sociales ;
- Quelques informations sociales mais sans véritable pertinence ;
- Une absence d'engagement réel en matière de publication d'informations sociales ;
- Une persistance dans ce registre depuis la première année d'obligation...

Une majorité de comportements plus hétérogènes

○ Une tendance plutôt engagée...

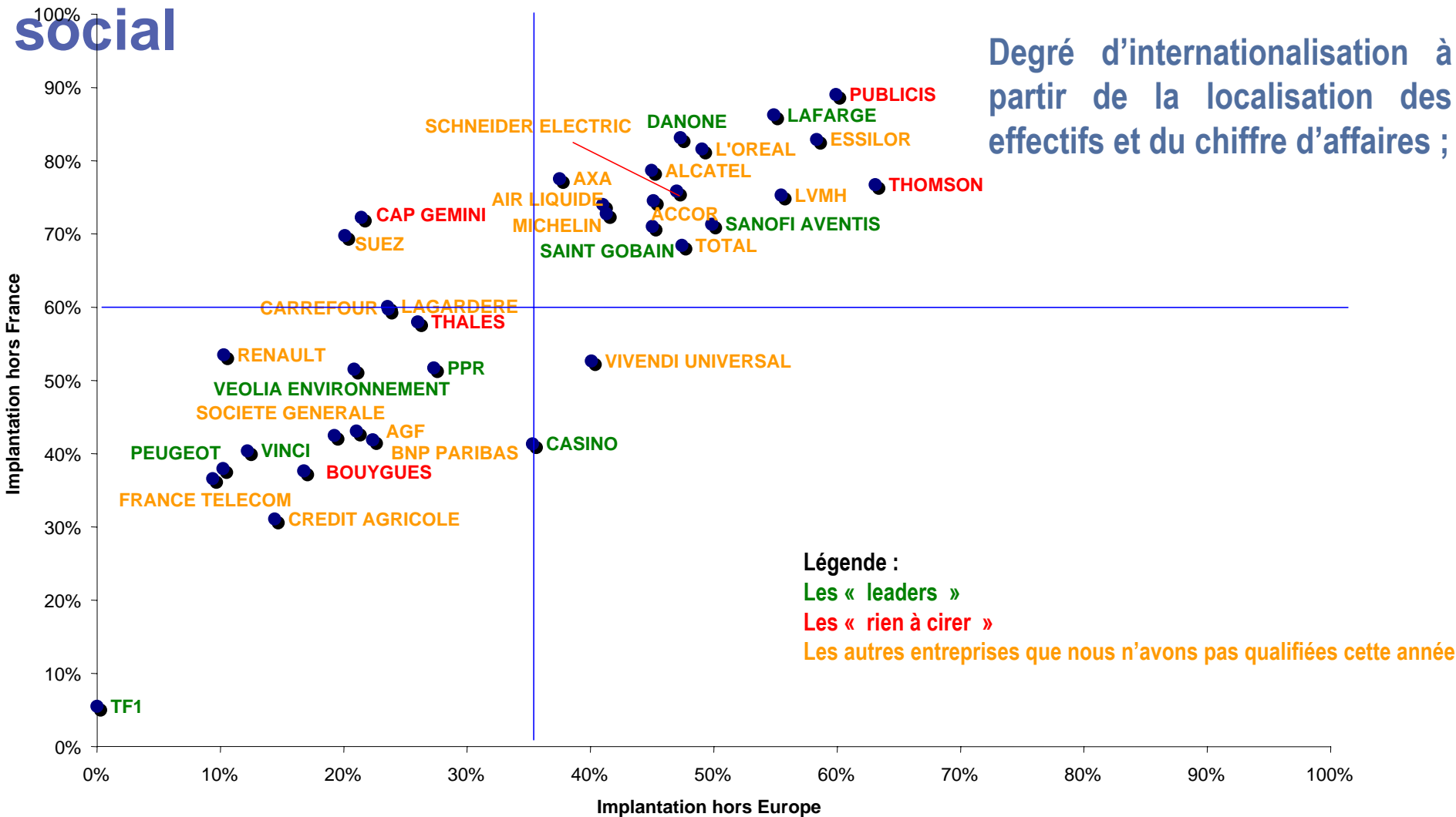
- Des dispositifs de remontées des informations sociales conséquents ;
- Des rapports spécifiques sur le sujet de la responsabilité sociale (France Télécom, Lafarge, Vivendi Universal, etc.) ;
- Des indicateurs publiés de bonne qualité (Danone, Sanofi, Suez, Total, etc.) ;
- Mais de nombreuses thématiques du décret restent peu investies (restructurations, sous-traitance, etc.).

○ Une tendance plutôt en retrait...

- De nombreuses informations sociales consignées dans les rapports (Renault, Essilor, Air Liquide, etc.) ;
- ...mais avec une lisibilité parfois difficile (Lagardère, Crédit Agricole, etc.) ;
- Une qualité des informations souvent moyenne ;
- Un périmètre plus souvent limité à la holding (entre 15 et 65 % des effectifs du groupe) et non au groupe dans son ensemble.

L'internationalisation des entreprises n'est pas un facteur discriminant sur la qualité du reporting social

Degré d'internationalisation à partir de la localisation des effectifs et du chiffre d'affaires ;



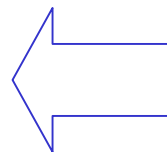
La volonté « politique » est le facteur principal de la qualité du reporting.

Des thématiques sociales inégalement investies

Ce dont on parle le plus

- Gestion de l'emploi ;
- Formation ;
- Hygiène et sécurité ;
- Dialogue social ;
- Égalité professionnelle.

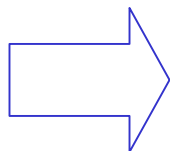
- ✓ Des indicateurs chiffrés ;
- ✓ Des développements qualitatifs ;
- ✓ Des sujets sociaux faisant l'objet d'un suivi régulier.



Ce dont on parle le moins

- Organisation du travail ;
- Sous-traitance ;
- Respect des droits fondamentaux ;
- Intérim et main d'œuvre extérieure ;
- Restructurations et impacts.

- ✓ Thèmes plus rarement investis ;
- ✓ Peu d'indicateurs chiffrés ;
- ✓ Données vagues (ex.: la seule indication sur le respect des droits fondamentaux est parfois l'adhésion au Global Compact).



Éléments de conclusion

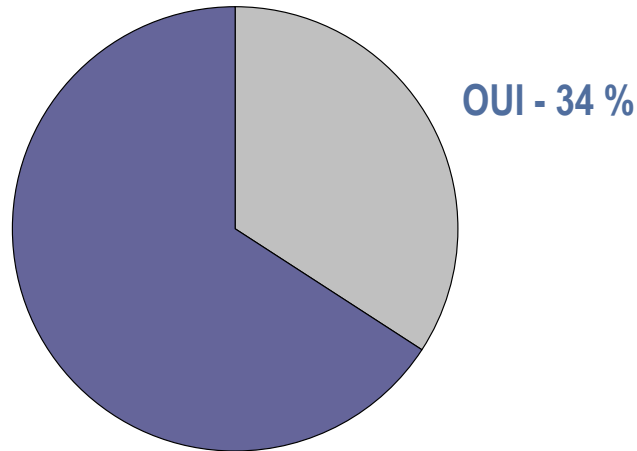
- Une étude qualitative d'Alpha Études (*) a montré que :
 - Les entreprises améliorent de plus en plus leur système de collecte des informations sociales ;
 - Celles-ci sont plus nombreuses et de meilleure qualité d'année en année ;
- Pour autant, cette amélioration ne se retrouve pas dans les rapports publiés en 2005
 - Des efforts inégaux en matière de transparence sociale ;
 - Et de nombreuses entreprises se situent encore très en deçà de ce que l'on attend d'elles en matière de reporting social...
- La qualité du reporting social public
 - Plus une volonté de faire...
 - ...Qu'un problème technique : pas de corrélation entre les difficultés matérielles (degré d'internationalisation des entreprises par exemple) et la qualité des informations sociales dans les rapports publics.

La question « lancinante » du contrôle des informations

○ Le contrôle interne

- Notre étude précédente (op. cit.) a montré l'importance des procédures de contrôle interne dans les systèmes de reporting des grandes entreprises ;
- Mais les rapports publiés cette année ne font que rarement référence aux avis émis par ces instances internes (comme Carrefour par exemple) ;

○ Le contrôle externe



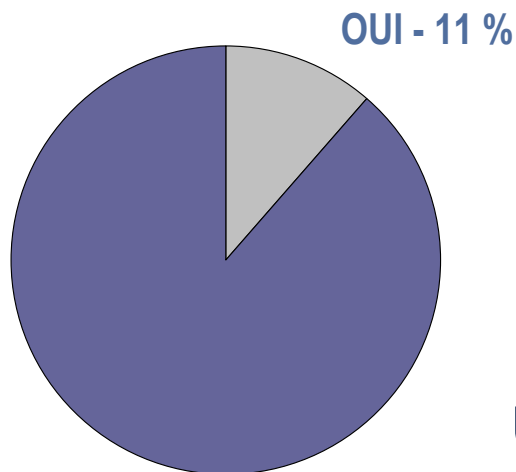
Seule 1 entreprise sur 3 fait vérifier ses procédures de remontée des informations sociales par un commissaire aux comptes.

Toujours pas d'association des représentants du personnel :

○ Notre étude précédente (op. cit.) montrait :

- L'absence d'association en amont des représentants du personnel dans les dispositifs de reporting social (définition des indicateurs, suivis, etc.) ;
- Du coup, un scepticisme sur leur construction et sur les choix de consolidation des informations.

○ Les représentants du personnel s'expriment-ils dans le rapport ?



Seules 4 entreprises invitent leurs représentants du personnel ou le représentant d'une organisation syndicale internationale à donner leur point de vue dans le rapport :

- ✓ Accor et Danone (UITA)
- ✓ Axa et Lafarge (Comité d'Entreprise Européen)

Une absence quasi générale d'expression des représentants des salariés dans les rapports

Au global, l'impact positif de la loi NRE

- Depuis trois ans, l'analyse des rapports montre l'intérêt d'inscrire l'obligation de reporting dans la durée :
 - Dans l'ensemble, une amélioration continue du reporting social ;
 - Des dispositifs de remontée des informations sociales arrivant à maturité ;
 - Des indicateurs plus précis, plus opérationnels et faisant parfois l'objet de discussion avec une organisation syndicale internationale (Danone et UITA) ;
 - Plusieurs entreprises récalcitrantes au départ s'y sont mis parfois avec brio...
- Mais de nombreuses entreprises ne jouent pas encore le jeu...
 - Des entreprises comme Bouygues ou Thalès ne publient quasiment pas d'informations sociales ;
 - Sans qu'il y ait de moyen légal de sanctionner ce type de comportement ;
 - Le risque étant de dédouaner les « rien à cirer » au détriment de « celles qui font » de l'obligation de reporting social et environnemental...

ALPHA ETUDES

Daniel Goudard - Directeur : d.goudard@groupe-alpha.com

Stéphane Itier - Chargé d'études : s.itier@groupe-alpha.com

Pour nous joindre :

Alpha Études

19 rue Fauchier

13002 Marseille

Tél. : 04 91 148 130 - Fax : 04 91 148 131

www.alpha-etudes.com